

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale d'Irlande et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte l'exige autrement, tous les termes définis utilisés dans le présent avis seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Date : 25 Août 2017

Cher Actionnaire,

CLÔTURES DE FONDS – SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

SPDR AEX UCITS ETF

SPDR MSCI EM Beyond BRIC UCITS ETF

SPDR Russell 3000 U.S. Total Market UCITS ETF

(les « Compartiments »)

Nous informons aux termes des présentes que le Conseil d'administration de la Société a résolu de clôturer les Compartiments en date du 13 novembre 2017 ou toute date telle que pouvant être déterminée par le Conseil et vous ayant été notifiée au préalable (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Le Conseil a pris cette décision conformément aux statuts de la Société, car la Valeur liquidative de chaque Compartiment est actuellement inférieure au montant minimum spécifié dans le Prospectus : le Conseil ne pense pas que ce seuil augmentera sensiblement dans un futur proche et l'exploitation des Compartiments n'est donc pas économiquement viable. Le Conseil est d'avis que les résiliations proposées sont du meilleur intérêt des Actionnaires des Compartiments.

Si vous avez vendu ou transféré la totalité de vos actions dans un quelconque Compartiment, veuillez transmettre immédiatement le présent document au courtier, à la banque ou à tout autre mandataire par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit communiqué le plus rapidement possible à l'acheteur ou au cessionnaire.

Les actionnaires sont habilités à racheter leurs participations dans les Compartiments à la Valeur liquidative applicable un quelconque Jour ouvrable correspondant jusqu'à la Date d'entrée en vigueur (ladite date étant toutefois exclue) conformément aux dispositions du Prospectus et sous réserve du respect des heures limites de négociation habituelles. Les investisseurs sur le marché secondaire peuvent vendre leurs Actions sur la Bourse de valeurs correspondante au prix de marché jusqu'à la Date d'entrée en vigueur (celle-ci étant toutefois exclue). Aucune commission de sortie/rachat n'est appliquée sur la vente de vos Actions sur le marché secondaire ; les intermédiaires du marché peuvent néanmoins appliquer d'éventuels frais et commissions de courtage.

Prochaines étapes

Si vous ne rachetez pas vos Actions d'ici la Date d'entrée en vigueur, vos Actions seront rachetées à la Valeur liquidative par Action applicable (en tenant compte des prix de réalisation effectifs et des frais de réalisation) à la Date d'entrée en vigueur, hors commission de rachat quelconque. Les Compartiments détiendront un montant croissant de liquidités et instruments liquides en amont de la Date d'entrée en vigueur. Une fois la liquidation lancée, les Compartiments ne seront plus en mesure de satisfaire à leurs objectifs d'investissement tels que détaillés dans le supplément du Compartiment correspondant et l'écart de suivi anticipé augmentera.

SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC

78 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2

Irlande

Un fonds à compartiments multiples à capital variable et à responsabilité séparée entre les compartiments

La tenue d'une assemblée des actionnaires ou d'un quelconque vote en lien avec ces questions n'est pas nécessaire, et de ce fait aucune action de votre part n'est requise.

Il convient de noter que ces résiliations s'appliquent aux Compartiments cités uniquement et n'affectent pas les participations détenues dans tous autres compartiments de la Société.

Les investisseurs des Compartiments sont priés de consulter leurs conseillers fiscaux eu égard à l'incidence, le cas échéant, de la résiliation sur leur situation personnelle. Pour toute question, prenez contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante sprseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur
SSGA SPDR ETFs Europe II plc